

AB AMBULANCE TAXI LA CHARTREUSE
Société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros
Siège social : 9 Rue des Alizés,
30133 LES ANGLES
377 684 709 RCS NIMES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT
DU 1^{ER} OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 1^{er} octobre,
A 9 heures,

✓ **Monsieur Hervé RANCILLAC,**
Demeurant 14 Rue du Serpolet, 30150 ROQUEMAURE

Agissant en qualité de Président de la société AB AMBULANCE TAXI LA CHARTREUSE sus-désignée,

Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directrice Générale de la Société, à compter de ce jour et sans limitation de durée :

✓ **Madame Maria, Dolores BARREDA,**
Née le 17/09/1959 à BARCELONE (Espagne),
De nationalité française,
Demeurant 63 Chemin des Sarrazins, 30650 ROCHEFORT DU GARD.

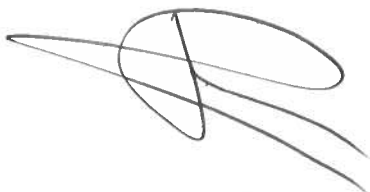
Conformément aux dispositions des statuts, Madame Maria BARREDA disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Maria BARREDA aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Madame Maria BARREDA ainsi nommé accepte les fonctions de Directrice Générale et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directrice Générale.

Hervé RANCILLAC
Président



Maria BARREDA
« Bon pour acceptation des fonctions
de Directrice Générale »

" Bon pour acceptation des fonctions
de Directrice Générale "

